

DELIBERATION N° 141-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mai 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain MENDEZ.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
BLANC André	GONNORD Franck	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
SIMONNET Martine	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MORA Serge
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	
PASSELANDE Richard	TAVERNA Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), PONTIER Joël (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc), BALME Eric (pouvoir à GARNIER Jean-Luc), GRAND Florence (pouvoir à CHARLES Christian).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de délégués votants : 53 (+1 NPPV)

OBJET : SOUTIEN A L'ABATTOIR DE LA MATHEYSINE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA SARL SICORBIAA

Madame la Présidente explique que Monsieur REBREYEND, responsable de la SARL SICORBIAA, qui gère l'abattoir intercommunal situé à La Mure dans le cadre d'une délégation de service public, a alerté la collectivité sur la gravité de la situation financière de cette structure.

Cette situation est due notamment à une baisse régulière et significative des volumes (-18% en 2024), qui, malgré une augmentation des tarifs de 5%, a entraîné une perte importante en 2024. Monsieur REBREYEND souligne également les difficultés à maintenir un taux de productivité raisonnable en raison de la réglementation imposant plusieurs jours d'abattage par semaine pour rester en dessous de la limite des 5 tonnes par jour.

Enfin, il faut prendre en compte la nouvelle concurrence de l'abattoir de Grenoble, qui va bientôt se lancer dans la production de steak haché surgelé.

Aussi, Madame la Présidente propose à l'assemblée d'attribuer une subvention de 11 000 € à la SARL SICORBIAA pour favoriser le maintien de ce service public.

Monsieur Jean-Pierre Turc ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 NPPV :

- ➔ **CONFIRME** une nouvelle fois et unanimement son soutien à cette structure majeure pour le développement de l'agriculture dans notre secteur de montagne ;
- ➔ **DECIDE** au titre de l'exercice 2025, d'attribuer une aide sous forme de subvention à hauteur de 11 000 € à la SARL SICORBIAA, afin de favoriser le maintien de ce service public, indispensable à la satisfaction de la population sur le territoire rural de la Matheysine ;
- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2025 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 26 mai 2025

La Présidente,

Coraline SAURAT

